

Loi santé : les parents mobilisés pour une vraie politique de prévention de la consommation de l'alcool et du tabac.

L'éducation à la santé en milieu scolaire, parent pauvre de la Refondation de l'École

L'éducation à la santé à l'École « vise à aider chaque jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix, d'adopter des comportements responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Elle permet ainsi de préparer les jeunes à exercer leur citoyenneté avec responsabilité, dans une société où les questions de santé constituent une préoccupation majeure. Ni simple discours sur la santé, ni seulement apport d'informations, elle a pour objectif le développement de compétences » (BOEN n° 45 du 3 décembre 1998).

Et la FCPE Paris insiste : l'éducation à la santé est aussi une éducation à la citoyenneté. On y retrouve les mêmes exigences pour les mêmes objectifs en termes de prévention, de responsabilité, de respect individuel et social et de formation des jeunes à la vie contemporaine.

A l'heure où une vraie Refondation de l'École exigerait d'inscrire cette éducation à la santé en milieu scolaire en tête des priorités, comment ne pas condamner le manque de moyens persistant ? Sans forcer le trait, dépistage et prévention sont aujourd'hui des mots qui sonnent creux.

Nos enfants sont les premières cibles de la promotion de l'alcool et du tabac.

Les industries du tabac et de l'alcool savent que les jeunes qui consomment seront les adultes qui consommeront, et ils déploient des stratégies commerciales spécifiquement pour eux. La France affiche de très mauvais résultats pour la consommation des jeunes, alors même que c'est pour eux que ces substances sont les plus nocives : 32 % des jeunes de 17 ans consomment du tabac quotidiennement. Le « binge drinking » (qui consiste à boire le plus et le plus vite possible pour être ivre) est un phénomène qui se répand de manière très inquiétante chez les adolescents. Une enquête récente montre que 77 % des jeunes de 17 ans interrogés ont consommé de l'alcool dans le mois précédent.

Face à ce constat, quelle est la réponse de nos élus dans le cadre du projet de loi de santé actuellement en discussion au Parlement ? Le Sénat s'est prononcé contre l'instauration du paquet de cigarette neutre et vient d'adopter un amendement assouplissant la loi Evin pour ouvrir les possibilités de publicité en faveur de l'alcool. Pourtant les pays qui ont mis en place des mesures volontaristes affichent des résultats bien meilleurs que la France en termes de prévention des conduites à risque chez les jeunes.

Mobilisons-nous pour faire entendre que l'intérêt de nos enfants ne peut et ne doit pas être sacrifié au profit des lobbys de l'alcool et du tabac !

Aujourd'hui, 6 octobre 2015, le vote solennel de la loi santé a lieu au Sénat. La FCPE Paris demande aux élus de faire preuve de responsabilité et de courage politique dans l'intérêt des plus jeunes. Donnons à notre jeunesse les cadres légaux et les moyens humains de devenir acteurs de leur santé.

Paris le 6 octobre 2015